

Le canton rallonge son soutien aux médecins

CORONAVIRUS Le Conseil d'Etat a décidé d'accorder un financement complémentaire pour la vaccination dans les cabinets médicaux. Insuffisant pour les principaux concernés.

PAR NOEMIE.FOURNIER@LENOUVELLISTE.CH

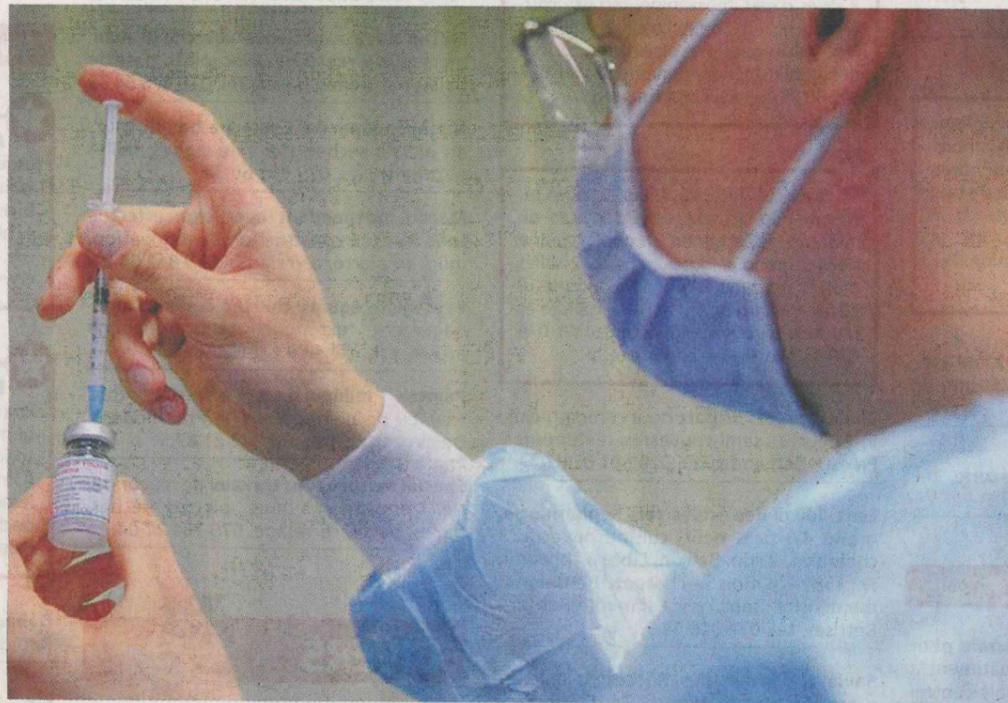
Le Conseil d'Etat valaisan a souhaité soutenir le travail des médecins valaisans. Conformément au concept cantonal de vaccination contre le Covid-19, la grande partie de la vaccination a été effectuée jusqu'à présent dans les cabinets médicaux. Cette stratégie a permis de donner la priorité aux personnes les plus vulnérables, mais a, en même temps, généré une charge supplémentaire pour les médecins. «Car la prise en charge médicale de la population vulnérable lors de l'acte vaccinal est plus importante que pour la vaccination de la population générale», expliquait mardi un communiqué de l'Etat du Valais.

Convention tarifaire nationale jugée insuffisante

Si la convention tarifaire LAMal concernant la vaccination dans le cas de la pandémie de Covid-19 prévoit bien une rémunération forfaitaire de 24 francs 50 pour les injections effectuées dans les cabinets médicaux et de 14 francs 50 pour les centres de vaccination et les hôpitaux, celle-ci s'avère insuffisante pour compenser entièrement les frais de cette première phase de vaccination.

«Alors que dans notre canton, les cabinets médicaux y ont joué un rôle prépondérant», explique le communiqué, «ils ont également dû s'adapter à de nombreux changements, notamment dans les recommandations de vaccination et ont dû faire face aux difficultés d'approvisionnement en vaccins qui ont complexifié la planification des rendez-vous.»

En signe de reconnaissance, le Conseil d'Etat a décidé d'accorder aux cabinets médicaux et à



Au terme de la première phase de vaccination, les médecins valaisans recevront une aide financière de la part du canton. KEYSTONE

chaque médecin un complément de 10 francs par injection pour la vaccination des personnes de 75 ans et plus et de 5 francs par injection pour la vaccination des personnes de 65 ans et plus.

«Une baffe» selon les principaux concernés

«Insuffisant.» «Inacceptable.» Présidente de la Société médicale du Valais (SMVS), Monique Lehky Hagen ne mâche pas ses mots. «Ces 10 francs et 5 francs sont loin de couvrir les frais et ne répondent à aucune logique. Le travail de sélection des patients les plus à risque d'être hospitalisés n'est pas plus simple pour les patients plus jeunes, au contraire!»

Il y a une dizaine de jours, dans nos pages, elle évaluait à 50 francs minimum le coût de la prise en charge d'un vaccin.

«Car il faut compter l'évaluation des personnes à risque, la prise de contact souvent multiple avec ces derniers, la formation du personnel, la gestion du calendrier pour avoir toujours une salle disponible pour le quart d'heure d'observation, les heures passées au téléphone à informer la population, etc.»

Jusqu'au Grand Conseil

Pour Monique Lehky Hagen, ce n'est pas une question de financé mais de respect. «Nos cabinets médicaux ont travaillé comme des fous, moi j'en suis fière. Les médecins se sont montrés solidaires, ont fait preuve d'un esprit pionnier et en retour, ils ne reçoivent pas un merci mais une baffe. C'est vexant d'autant plus que les courbes d'hospitalisation le prouvent, cet engagement ex-

Intensification dès le mois de mai

Le rythme de vaccination va s'accélérer dès le mois de mai. En complément des cabinets médicaux, les capacités des centres de vaccination vont progressivement augmenter et de nouveaux centres seront créés. Dans le canton, près de 80 pharmacies participeront également à la vaccination.

ceptionnel porte ses fruits.» Une intervention parlementaire sera déposée la semaine prochaine au Grand Conseil. «Afin qu'il interpelle le Conseil d'Etat en vue d'un soutien financier qui se base sur des valeurs avérées.»

Une collision fait un mort

STALDEN Un Valaisan de 25 ans est décédé hier après une collision entre son pick-up et un camion, dans le Haut-Valais.

Un conducteur de 25 ans est décédé mardi dans un accident entre Stalden et Saint-Nicolas. Pour une raison encore indé-

place, indique la police cantonale dans un communiqué. Il s'agit d'un Valaisan domicilié dans la région.

